# Le Programme Solutions innovatrices Canada

# Défi EN578-170003/32: Caviardage automatisé d'enregistrements vidéo aux fins des demandes d'accès à l'information

# Pièce jointe n° 3

# Questions et réponses n° 4 à n° 11

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

# **Question 4**

La déclaration se lit comme suit : « De plus, avant que la séquence vidéo puisse être diffusée, elle doit être éditée de façon à ce que les autres personnes **et objets** présents dans les scènes ne puissent être identifiés afin de protéger la vie privée des autres figurants. »

Pouvez-vous fournir une liste exhaustive d'objets potentiels qui nécessiteraient une rédaction?

# Réponse 4

Les renseignements permettant d'identifier une personne qui ne font pas partie de la demande initiale doivent être éliminés. Il peut s'agir de visages, de plaques d'immatriculation, d'insignes d'identité, etc., ainsi que de renseignements permettant d'identifier une personne qui font partie d'un reflet (miroirs, fenêtres, objets chromés brillants, etc.). En fin de compte, il est impossible d'identifier tous les objets potentiels, car cela dépend de la scène censurée. Cependant, il est important qu'un système permette à un opérateur de sélectionner des objets d'intérêt, puis que le système élimine ces objets de la scène.

## **Question 5**

Le résultat essentiel 4 se lit comme suit : « être capable de rendre flou l'ensemble de la scène afin de supprimer toute information privée en arrière-plan tout en maintenant le contexte de base de la scène. »

Nous ne comprenons pas ce que ce critère permet d'atteindre en plus du résultat essentiel 1. Le résultat essentiel 1 exige la rédaction de toutes les instances de tous les renseignements permettant d'identifier une personne (que ce soit à l'avant-plan ou à l'arrière-plan). Une fois cela fait, pourquoi faudrait-il brouiller l'ensemble de la scène?

# Réponse 5

C'est l'une des options dont dispose l'opérateur du système pour expurger des scènes complexes qui peuvent contenir un grand nombre d'objets contenant des renseignements permettant d'identifier une personne. Il ne s'agit pas de l'un (résultat essentiel 4) ou de l'autre (résultat essentiel 1), mais plutôt des deux méthodes qui doivent être disponibles pour un opérateur du système, et un ou plusieurs opérateurs peuvent choisir la méthode à appliquer pour une vidéo selon le contenu.

#### **Question 6**

Le résultat essentiel 5 se lit comme suit : « minimiser l'intervention manuelle après l'identification initiale d'un individu ou d'un objet particulier dans un flux de vidéo. » S'agit-il d'une personne ou d'un objet que l'on censure ou que l'on garde?

# Réponse 6

Oui aux deux, selon l'approche adoptée. Si vous dites au système ce qu'il doit conserver et brouiller le reste, alors la personne ou l'objet identifié doit être conservé dans toute la scène vidéo avec une intervention minimale de l'opérateur. Cependant, si l'objet est étiqueté comme étant censuré, il doit rester expurgé tout au long de la scène vidéo avec une intervention minimale de l'opérateur.

#### **Question 7**

Serait-il possible de préciser le point 6 - Résultats essentiels? Est-ce qu'il s'agit de créer une seule séquence vidéo à partir de divers séquence, autrement dit, de les mettre bout à bout pour créer un seul vidéo ?

# Réponse 7

Dans de nombreux cas, la demande concerne plus d'un fichier vidéo. Par exemple, il se peut qu'un demandeur demande toute la vidéo de ces personnes alors qu'elles étaient traitées dans le cadre du processus de dédouanement à la frontière d'un aéroport un jour donné. Il s'agirait d'un ensemble de vidéos multiples où chaque vidéo proviendrait d'un flux de caméras de surveillance distinct. La solution doit être capable de gérer cette requête sous la forme d'un ensemble de vidéos et de fournir les résultats sous la forme d'un ensemble de vidéos. Il s'agit de pouvoir gérer plusieurs vidéos en une seule requête et de livrer le résultat final sous la forme d'un ensemble de ces multiples vidéos expurgées.

# **Question 8**

Est-ce qu'on souhaite que la solution permette de stocker les informations à un niveau protégé B ou est-ce que les informations, pendant la réalisation du défi, doivent être stockés à un niveau protégé B?

#### Réponse 8

La solution résultante doit être capable de traiter des données de niveau protégé B. Le système initial en cours d'élaboration pour relever le défi n'a pas besoin d'héberger des informations de niveau protégé B. Toutefois, à terme, il sera important que le système en cours de développement héberge des informations de niveau protégé B afin de mettre le système à l'essai dans un contexte opérationnel.

#### **Question 9**

Combien de séquences vidéo est-ce que vous serez en mesure de nous fournir pour réaliser l'entrainement des divers algorithmes de reconnaissance d'objet, de classification d'image et de suivi ?

# Réponse 9

Nous disposons d'une douzaine de vidéos non classées qui peuvent servir d'exemples pour mettre à l'essai des solutions possibles. Certaines d'entre elles pourraient être utilisées pour la formation, mais celles utilisées pour la formation ne pourraient pas être utilisées pour évaluer la performance du système. Il pourrait être plus avantageux de tirer parti du contenu vidéo de source ouverte pour la formation, puis d'utiliser les vidéos non classifiées de l'ASFC pour l'évaluation.

# **Question 10**

Est-ce qu'il est possible de connaître les logiciels exacts actuellement utilisés pour réaliser ces tâches ?

# Réponse 10

Caviardage manuel à l'aide d'Adobe, Input Ace ou AmpV

# Question 11

Quels sont les restrictions de l'utilisation du cloud en lien avec ce défi et le niveau protégé B des données.

# Réponse 11

L'environnement infonuagique doit être capable d'héberger des renseignements de niveau protégé B et doit avoir en place tous les contrôles de sécurité nécessaires pour assurer la protection des renseignements. Cela inclut les données stockées dans l'environnement infonuagique ainsi que les données en mouvement dans l'environnement infonuagique.